



Aux clubs de la FLF

Objet : Compétitions nationales de la saison 2020/2021 – nouvelles mesures sanitaires jusqu’au 31 janvier 2021

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les nouvelles règles sanitaires pour les activités sportives, annoncées hier par le Ministre des Sports, entreront en vigueur ce lundi 11 janvier 2021 et resteront en vigueur jusqu’au 31 janvier 2021.

Ces nouvelles règles ont évidemment une influence sur nos compétitions nationales.

- 1) Les équipes de la **Ligue 1 féminine, de la BGL Ligue** pourront reprendre les entraînements (sans restrictions – sauf dans les vestiaires) à partir de ce lundi.

Les compétitions de la Ligue 1 féminine et de la BGL Ligue reprendront comme annoncé le 6 et le 7 février 2021.

Les calendriers détaillés des matchs seront publiés mardi (12.1.2021).

Le Ministère des Sports lancera ensemble avec le LIH (*Luxembourg Institute of Health*) et le COSL une étude scientifique avec des tests antigéniques rapides auprès des fédérations FLBB, FLH, FLVB et FLF.

Pour la FLF, les équipes de la BGL Ligue et de la Ligue 1 féminine seront concernées par ces tests, dont des informations détaillées écrites seront transmises par le Ministère des Sports aux fédérations à la mi-janvier.

Au cours du mois de janvier, d’éventuels matchs amicaux devront être disputés à huis clos, donc sans la présence de spectateurs. Tous les entraînements ont lieu à huis clos.

- 2) Suite aux nouvelles mesures sanitaires, **les compétitions des autres divisions et ligues des hommes et des femmes** ne pourront pas reprendre (comme initialement prévu) le weekend du 6/7 février 2021.

Nous devons attendre les décisions gouvernementales de la fin du mois de janvier afin de pouvoir planifier la suite des compétitions.

Toutes les équipes pourront néanmoins reprendre les entraînements à partir de ce lundi 11 janvier 2020, ceci sous certaines conditions.

En ce qui concerne la compétition du Futsal, la FLF communiquera la semaine prochaine sur la suite des compétitions.

- 3) *Mesures concernant les activités sportives et de culture physique (nouvelle loi)*

Un maximum de dix personnes peut se rassembler pour pratiquer simultanément une activité sportive ou de culture physique à condition de respecter, de manière permanente, une distanciation physique d'au moins deux mètres entre les différents acteurs sportifs.

Sans préjudice des décisions prises par les propriétaires légaux, les installations sportives en salle et en plein air sont accessibles au public. Est considérée comme installations sportive, toute installation configurée pour y exercer des activités sportives.

Les installations sportives doivent disposer d'une superficie minimale d'au moins trois cents mètres carrés pour les activités exercées par dix personnes au maximum.

Pour les clubs qui ne font pas partie de la BGL Ligue, respectivement de la Ligue 1 féminine, deux groupes de dix personnes (donc 20 personnes au total) sont autorisés pour un entraînement sur un terrain de football avec une distance minimale de 20 m entre les groupes et de minimum 2 m entre chaque personne. Dans ces groupes de personnes sont inclus les entraîneurs et moniteurs. Pour les entraîneurs et moniteurs, le port du masque est obligatoire.

Sans préjudice des décisions prises par les propriétaires légaux, les douches et vestiaires sont accessibles au public, sous réserve que les conditions suivantes soient respectées :

- 1. Un maximum de dix personnes par vestiaire avec port du masque obligatoire ou respect d'une distanciation physique de deux mètres*
- 2. Un maximum des dix personnes par espace collectif de douche avec respect d'une distanciation physique de deux mètres.*

Toute restauration autour d'une activité sportive (buvettes...) est interdite.

Nous restons à votre disposition pour des questions supplémentaires.

En espérant vous retrouver en pleine forme, prenez soin de vous et de votre famille.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by 'WOLFF' and two vertical lines.

Joël WOLFF
Secrétaire général